

**Certificat d'examen de types
n° F-06-C-0124 du 31 janvier 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E040023-D4

**Ensembles de mesurage HAAR-FRANCE types
PRECIFLOW S, HF/ZCE 18/24, HF/ZCE 18/42
et PRECIMA 500-EL**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 modifié du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesurés volumétriques de liquides autre que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

HAAR-FRANCE, 13, rue René Cassin, 95220 HERBLAY.

ALFONS HAAR MASCHINENBAU GmbH & Co, Frangdieckstr. 67 – 22547 HAMBOURG
(Allemagne).

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, 5 rue des Chardonnerets, 95290 TREMBLAY-EN-France.

DEMANDEUR :

SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY, Z.I. Arc les Gray, B.P. 114, 70104 GRAY.

OBJET :

Le présent certificat étend à la SOCIETE METALLURGIQUE DE GRAY le bénéfice des décisions d'approbation de modèles suivantes :

- la décision d'approbation de modèle n° 97.00.462.008.1 du 30 mai 1997 relative à l'ensemble de mesurage HAAR-FRANCE modèle PRECIFLOW S monté sur camion,
- la décision d'approbation de modèles n° 99.00.462.014.1 du 17 septembre 1999 relative aux ensembles de mesurage HAAR-FRANCE modèles HF/ZCE 18/24 et HF/ZCE 18/42 montés sur camions citernes,
- la décision d'approbation de modèle n° 01.00.462.001.1 du 2 mars 2001 relative à l'ensemble de mesurage HAAR-FRANCE modèle PRECIMA 500-EL monté sur camion citerne,

ainsi que leurs éventuels compléments ultérieurs.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des ensembles de mesurage faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des types approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro et la date de décision d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à ceux fixés par les décisions précitées

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E040023-D4, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Les limites de validité respectives de chacune des décisions précitées restent inchangées.
Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification